

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2021-03

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 13 décembre 2021, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue Cloutier (lot 4 633 195).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter leur demande qui consiste à régulariser plusieurs situations :

Situation #1 : Le bâtiment principale empiète dans la marge avant (2.67 mètres). Selon l'article 3.4.5.2, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la marge avant est de 8 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 5.33 mètres.

Situation #2 : Le bâtiment principale empiète dans la marge arrière (14.70 mètres). Selon l'article 5.5.2, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la marge arrière est de 15 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 0.30 mètres.

Situation #3 : Le bâtiment accessoire (remise) empiète dans la marge avant (3.55 mètres). Selon l'article 3.4.5.2, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la marge avant est de 8 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 4.45 mètres.

Situation #4 : La distance entre le bâtiment accessoire (remise) et le bâtiment principal n'est pas conforme (0 mètre). Selon l'article 5.4.4, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la distance minimale est de 2 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 2 mètres.

Situation #5 : Le bâtiment accessoire (remise attenante) empiète dans la marge arrière (14.70 mètres). Selon l'article 5.5.2, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que la marge arrière est de 15 mètres.

La dérogation portera sur une différence de 0.30 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 13 décembre 2021.

Avis donné le 19 novembre 2021.



Éric Salois,
Inspecteur en bâtiment et environnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Salois, inspecteur en bâtiment et environnement, de la MRC de Drummond, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 novembre 2021.

A handwritten signature in black ink that reads "Éric Salois". The signature is written in a cursive style with a blue vertical line to its left.

Éric Salois,
Inspecteur régional en bâtiment et environnement